



# VILLE

# D'AVESNES LES AUBERT

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2019

Le cinq avril deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. E. PARENT à L. MAILLARD, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à C. PORTIER, M. THERY à A. BASQUIN.

**Etaient absents :** M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** M. H-A. HEZAM.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Monsieur H-A. HEZAM a été nommé secrétaire de séance **à l'unanimité.**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 01 Mars 2019 a été adopté **à l'unanimité.**

## N° 1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal adopte :

(Monsieur le Maire, conformément à la législation, ne prend pas part au vote)

**Le compte Administratif 2018** dont les résultats sont les suivants :

- **section de fonctionnement :** + 704.098,64 €
- **section d'investissement :** - 310.872,32 €

## N° 2 – COMPTE DE GESTION 2018

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal adopte :

**Le compte de Gestion 2018** dressé par le Receveur Municipal et dont les chiffres sont en concordance avec le Compte Administratif.

## N° 3 – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2018

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal adopte :

**L'affectation définitive des résultats de l'exercice 2018** de la manière suivante :

- besoin de financement en investissement : 310.872,32 €
- excédent reporté de fonctionnement : 393.226,32 €

## N° 4 – FISCALITE LOCALE 2019

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2019 les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année 2018, à savoir :

- taxe d'habitation                      taux 14.20 %
- taxe sur le foncier bâti              taux 26.47 %
- taxe sur le foncier non bâti        taux 62.20 %

## N° 5 – BUDGET PRIMITIF 2019

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif 2019 comme proposé (avec reprise des résultats définitifs de l'exercice 2018).

La Section de Fonctionnement s'équilibre à la somme de 3.319.366,32 € et la section d'investissement à 2.901.872,32 €.

## N° 6 – SUBVENTIONS 2019

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le montant des subventions 2019 telles que proposées. (Ne prennent pas part au vote : R. TESSON + procuration de M-P BEAUVOIS, R. CHATELAIN, qui sont Présidents d'associations ainsi que les délégués d'ACTION (G. BACQUET, L. MAILLARD + procuration d'E. PARENT, J-B HERBIN)).

## N° 7 - COTISATION POUR L'ASSOCIATION ACTION

Depuis plusieurs années, la commune d'Avesnes-les-Aubert est adhérente à l'association intercommunale ACTION.

À ce titre, la municipalité est appelée à régler une cotisation annuelle fixée en 2019 à 733,80 €.

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal autorise le versement de cette cotisation annuelle. (Ne prennent pas part au vote : les délégués d'ACTION (G. BACQUET, L. MAILLARD + procuration d'E. PARENT, J-B HERBIN)).

## N° 8 - TARIFS ET RÉMUNÉRATIONS DIVERSES 2019 - DÉPENSES

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en dépenses telles que proposées, applicables à compter du **1<sup>er</sup> Mai 2019**.

## N° 9 - TARIFS ET RÉMUNÉRATIONS DIVERSES 2019 - RECETTES

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en recettes telles que proposées, applicables à compter du **1<sup>er</sup> Mai 2019**.

## N° 10 – PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2019 - SIDEC

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2019 le mode de recouvrement des charges syndicales du SIDEC sous forme de participation directe comme en 2018.

## N° 11 – PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2019 - SIVOM

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges liées à la participation du SIVOM en 2019 par la voie des centimes syndicaux.

## **N° 12 – NOUVELLE DÉNOMINATION DE LA MAISON DU PATRIMOINE**

Après en avoir délibéré,

**PAR 23 VOIX POUR, 2 CONTRE (Mme F. BOZION - M. A. GOFFART).**

Le Conseil Municipal :

- Autorise le changement d'appellation du bâtiment de la « Maison du Patrimoine » en « Maison du Mulquinier »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce changement.

## **N° 13 – DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BAZUEL AU SEIN DU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRÉSIS »**

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la Commune de BAZUEL au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » auquel adhère la Commune.

## **N° 14 - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ RECYCLIVRE POUR L'ENLÈVEMENT DE DOCUMENTS RETIRÉS DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

La Bibliothèque Municipale doit régulièrement réactualiser ses collections pour maintenir leur intérêt et leur attractivité auprès du public.

Afin d'offrir une seconde vie aux documents retirés de ses collections, la société « RecycLivre », entreprise sociale et solidaire, collecte des livres pour les dédier au réemploi et non à la destruction, tout en assurant gratuitement l'enlèvement desdits documents.

« RecycLivre » contribue également à la promotion de la lecture en soutenant l'association « Lire et Faire Lire », dont l'objectif est de stimuler le goût de la lecture et de l'écriture chez les jeunes, et de renforcer la solidarité intergénérationnelle.

À ce titre, « Lire et faire lire », avec qui nous sommes partenaires depuis 2017, initie un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants des écoles maternelle et élémentaire ainsi que d'autres structures éducatives.

Au regard de ces éléments,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal :

- Valide une convention de partenariat avec la société « RecycLivres », domiciliée 7 rue de la Boule Rouge à PARIS (75009) dans le cadre de l'enlèvement de documents retirés des collections de la Bibliothèque,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

**N° 15 - APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN**

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales,
- D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat.

**N° 16 - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - RUE KARL MARX**

La Commune est propriétaire de 2 parcelles de terrain (cadastrées A 653 et A 509) situées 26, rue Karl Marx et cela, suite à la prise de possession de ce bien sans maître conformément à la Délibération du 9 juin 2017.

L'habitation très dégradée et en état d'abandon située sur la parcelle A 653 a depuis été démolie pour des raisons de sécurité et le terrain d'assiette divisé en 2 lots :

1. A 852 d'une contenance de 96 ca (mis en vente suite à la délibération du 14 septembre 2018) ;
2. A 853 d'une contenance de 14 ca (cédé à M. et Mme GERNEZ). Cf. délibération du 14 Septembre 2018.

Un appel d'offres a été dernièrement organisé pour la vente du terrain A 852 ainsi que de l'autre parcelle A 509 en nature de jardin, sous couvert de l'étude notariale de Maître SOLICH à Avesnes-les-Aubert.

Il ressort de cette procédure qu'une seule offre écrite a été déposée dans les délais pour la parcelle A 852 et aucune pour l'autre terrain, tout cela alors même que l'appel d'offres a été affiché en mairie et sur le site internet de la ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition reçue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation domaniale du 21 février 2018,

Vu la proposition écrite de Madame MARCAILLE Ghislaine,

Considérant les éléments ci-après :

1. Les modalités publiques de mise en vente
2. Cette opération s'avère de faible ampleur au regard, à la base, de la valeur de la parcelle mais aussi de ses caractéristiques (superficie pas très importante et présentant un potentiel de constructibilité limité) ;
3. Une seule personne a répondu à l'appel d'offres qui a été organisé ;

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- Décider de vendre à Madame MARCAILLE Ghislaine domiciliée 212, rue du Marais à ESCAUDOEUVRES la parcelle A 852 – 26, rue Karl Marx d'une superficie de 96 m<sup>2</sup> au prix de 500 € (cinq cent euros) nets vendeur, les frais d'acte notarié et accessoires étant à la charge de l'acquéreur ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir qui seront rédigés par l'étude de Maître SOLICH, Notaire à AVESNES-LES-AUBERT et à prendre tous les engagements juridiques, comptables et administratifs qui s'avéreront nécessaires pour la bonne concrétisation de cette délibération.
- Autoriser également Monsieur le Maire à continuer toutes démarches nécessaires à la mise en vente de la parcelle de jardin cadastrée A 509, en précisant que la cession effective de cette parcelle n'interviendrait bien évidemment qu'après nouvelle délibération du Conseil Municipal.

#### **N° 17 - REPAS DES AÎNÉS - HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES AGENTS**

Au regard des contraintes particulières liées à l'organisation cette année du repas des aînés, il est proposé de rémunérer les agents au titre des heures supplémentaires à compter de 20 heures du soir, le dimanche 5 Mai 2019, en tenant compte des dispositions de la délibération n° 2/25/02/2015 en date du 25 Février 2015, et notamment sur le chapitre 3 – missions pouvant être indemnisées.

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce point.

#### **N° 18 – ACCUEIL DE LOISIRS AVEC HÉBERGEMENT - ÉTÉ 2019**

La Municipalité organise un séjour d'été destiné aux collégiens résidant à Avesnes-les-Aubert leur faisant ainsi bénéficier de vacances à moindre prix. Il a été proposé de renouveler cette opération en 2019 en organisant un accueil avec hébergement en juillet prochain en axant le séjour sur des valeurs fortes de

développement et d'épanouissement de nos jeunes adolescents par le biais d'activités transverses les conduisant à réfléchir sur le « vivre ensemble » la solidarité, le travail en commun et le monde qui les entoure (activités sur un chantier participatif, rencontres intergénérationnelles, conservation du patrimoine, environnement, solidarité...).

Ce voyage sera réservé à 30 enfants d'Avesnes-les-Aubert en âge d'accueil au collège (entre 12 et 15 ans). Le budget prévisionnel de ce séjour comprend l'hébergement, l'animation et le transport avec une durée de deux semaines.

Suite à la consultation des entreprises faite en mars, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur le choix de la société « ADP Juniors », qui propose un coût de 935€ par enfant, et la participation à verser par les familles pour ce centre de vacances en Ardèche sur la base de la proposition suivante :

- 3 tranches (pour un enfant)
  - Quotient familial < 600 € = 60 €
  - 600 € ≤ QF ≤ 800 € = 160 €
  - QF > 800 € = 230 €.
- Réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

Pour les enfants qui n'iraient pas au terme du séjour, le remboursement à la municipalité se fera au prorata du nombre de jours restants.

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'organisation du séjour de deux semaines en juillet 2019, sur le choix de la société « ADP Juniors » et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le prestataire.

#### **N° 19 - MOTION POUR LE MAINTIEN DU FONDS EUROPÉEN D'AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS (FEAD)**

Sans le soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), 15 millions d'Européens et 5,5 millions de Français connaîtraient aujourd'hui la faim. Ce soutien apporte jusqu'à 40 % des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par 4 associations d'aide alimentaire en France : le Secours populaire français, la Croix-Rouge française, la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur.

Or à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe.

Devant cette situation qu'engendrera cette diminution en France comme en Europe et qui constituera un message très négatif envoyé par l'Union européenne et par la France aux citoyens en général, et aux plus pauvres et précaires d'entre nous

en particulier, le Conseil Municipal est invité à signer une motion portée par le collectif d'associations (la Banque alimentaire du Nord, la Croix-Rouge du Nord, les Restos du Cœur du Nord et le Secours Populaire du Nord).

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la motion telle que présentée et appelle chacune et chacun, à soutenir ladite motion.

#### **N° 20 - EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019**

Il est exposé à l'Assemblée, la nécessité de lever un emprunt pour le financement du programme d'investissement 2019, notamment en ce qui concerne la réhabilitation lourde de la Salle des Fêtes.

Vu l'offre de financement et les conditions générales de prêt version CG-LBP-2019-08 de La Banque Postale,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

1. Accepter la proposition d'emprunt formulée par la Banque Postale, pour un montant de 600.000 Euros (durée 20 ans à taux fixe de 1,33 %).
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt à intervenir entre la Ville d'Avesnes-les-Aubert et la Banque Postale, ainsi que tous documents s'y afférant.

#### **N° 21 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une visite de chantier concernant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes Salvador Allende aura lieu le vendredi 26 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 heures 05.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Monsieur Hamza-Anis HEZAM



Monsieur Alexandre BASQUIN